



Bruay la Buisnière, le 16 septembre 2019

MARCHÉ N° 2020/R03-BF11

(SELON LA PROCÉDURE ADAPTÉE)

Le Lycée des Métiers des Travaux Publics de Bruay La Buisnière, représenté par Monsieur THIRIET Olivier, Proviseur et Personne Responsable des Marchés, agissant au nom et pour le compte dudit Etablissement Public Local d'Enseignement situé à Bruay La Buisnière (62700), 1409 rue d'Aire, en exécution des pouvoirs qui lui sont conférés.

Date d'envoi à la publication : 20/09/2019

Signature :

Olivier THIRIET, PRM

Représentant du pouvoir adjudicateur :Proviseur du Lycée des Travaux Publics
Responsable du suivi de l'exécution du marché :Gestionnaire du Lycée des Travaux Publics
Comptable assignataire des paiements :Agent comptable du Lycée des Travaux Publics

DOSSIER DE CONSULTATION "Denrées alimentaires surgelées"

Date limite de réception des offres : MERCREDI 16 OCTOBRE 2019 à 15 heures

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION	pages 1 à 3
CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES (C.C.P.)	pages 4 à 7
ENGAGEMENT DU CANDIDAT	pages 8 à 10
CERTIFICAT RÉPONSE INTERNET	page 11
ANNEXES TECHNIQUES AU C. C. P.	4 feuilles

Paraphe candidat

MAPA 2020/R03-BF11

Lycée professionnel Jean Bertin, Lycée des Métiers & Qualifications des travaux publics
1409 rue d'Aire - BP n° 62 – 62702 Bruay La Buisnière Cedex
☎ 03.21.62.40.50. – Télécopie 03.21.53.87.73.

P 1/11

Uu

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1 - Objet du marché:

Fourniture de denrées alimentaires surgelées, **4 lots** :

- Lot n° 1 : fruits et légumes surgelés
- Lot n° 2 : desserts surgelés
- Lot n° 3 : viandes et leurs produits élaborés surgelés
- Lot n° 4 : produits de la mer ou eau douce et leurs produits élaborés surgelés

Article 2 - Date limite de remise des offres :

Réception effectuée avant le **MERCREDI 16 OCTOBRE 2019 à 15h00**. Les offres parvenues après ce délai ne seront pas examinées.

Article 3 - Délai de validité des offres :

60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 4 - Justifications à produire par les candidats :

Les documents produits devront être des originaux ou des copies certifiées conformes aux originaux.

a) A l'appui des candidatures (article 45 du Code des Marchés Publics):

- Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat et documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager (extrait K bis et délégation de signature le cas échéant).
 - Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.
 - Déclaration sur l'honneur (datée et signée par le candidat) pour justifier :
 - 1) qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales
 - 2) qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
 - 3) qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L-125-3 du Code du Travail.
- L'absence des justifications (prévues à l'article 4-a) du candidat à la date limite de réception des offres entraînera son éviction du marché.

b) Par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché (article 46 du Code des Marchés Publics):

- Pièces mentionnées à l'article R.324-4 du Code du Travail
 - Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
- Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit les attestations et certificats prévus à l'article 4-b) avant un délai de 8 jours suivant la date à laquelle il lui est notifié que son offre a été retenue et, en tout état de cause, avant tout commencement d'exécution.

Article 5 - Présentation des offres :

L'offre, accompagnée des pièces justificatives visées à l'article 4, devra être contenue dans une enveloppe fermée à l'intérieur de l'enveloppe d'expédition. L'enveloppe contenant l'offre et les justificatifs devra préciser la raison sociale du candidat et sera revêtue de la mention :

« MARCHE N° 2020/R03-BF11 - OFFRE - NE PAS OUVRIR »

Paraphe candidat

Article 6 - Acheminement des offres :

De préférence par courrier : envoi par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante:

**Monsieur l'Intendant du Lycée des Métiers des Travaux Publics
Marché n° 2020/R03- BF11
1409 rue d'Aire – BP 62
62702 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX**

Les candidats tiendront compte des heures d'ouverture et de fermeture de l'établissement ainsi que des éventuelles périodes de vacances scolaires. Pour tout renseignement par téléphone 03.21.62.40.50.

Dans le cas de réponse par courrier électronique, veuillez suivre la procédure ci-dessous : Remplir obligatoirement le certificat internet (page 8 du présent document) dûment rempli par vos soins, ainsi que l'annexe technique renseignée prix TTC. Ces 2 fichiers sont téléchargeables sur le site www.aji-france.com cliquez sur - marchés publics - puis sur - consultation des offres de marchés publics de type MAPA -.

Envoyer les 2 fichiers à l'adresse suivante : intendant.0622801h@ac-lille.fr ; un accusé de réception vous sera adressé.

Article 7 - Critères de jugement, de choix et de classement des offres :

Chaque candidat devra contacter Mme COILLIOT Sylvie, Chargée des Marchés Publics de l'établissement (par téléphone : 03/21/62/40/50 ou par mail intendant.0622801h@ac-lille.fr)

La commission d'appel d'offres se basera sur une liste arrêtée d'échantillons indiquée dans l'annexe technique.

Réception des échantillonnages : Semaine 47/2019

La dégustation aura lieu les 26 et 27 novembre 2019

Les critères de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse seront classés et pondérés de la manière suivante (conformément à l'article 53 du Code des Marchés Publics) :

Critère n°1 : **Qualité** des produits proposés pondération : 40 %

Critère n°2 : **Prix** pondération : 36 %

Critère n°3 : **Conditions de livraison, de conditionnement et de réactivité à la demande et Qualité des Services Associés** pondération : 24 %

Dans l'offre, le candidat fera figurer le prix Hors Taxes et le prix Toutes Taxes Comprises. Le prix demeurera ferme du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Article 8 - Pièces à fournir par les candidats :

- Offre proprement dite (entièrement détaillée)
- Attestations visées à l'article 4 ci-dessus.
- Lettre de candidature et déclarations (le cas échéant) du candidat
- Un exemplaire du dossier de consultation signé (11 feuilles paraphées)

Paraphe candidat


Olivier THIRIET

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES

Marché (procédure adaptée) n° 2020/R03-BF11 :

Etabli en application du Code des marchés publics (article 28) pour :
FOURNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES SURGELEES

Acheteur :

Lycée des Métiers des Travaux Publics « Jean Bertin »
Intendance - Service Restauration
1409 rue d'Aire
BP 62
62702 Bruay La Buisserie Cedex

Composition du présent cahier:

Le présent C.C.P. comporte : 3 feuilles numérotées de 4 à 7 et une annexe technique.
Chaque feuille sera paraphée par le candidat et l'ensemble sera restitué en même temps que l'offre.

Article 1 - Objet et durée du marché:

Le marché a pour objet l'achat de fournitures de denrées alimentaires pour la restauration scolaire de l'établissement dont le détail et les caractéristiques sont indiqués dans l'annexe technique. Ce marché est valide **du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020**.

Article 2 - Qualité des produits :

Les produits devront être conformes aux spécifications des normes françaises et européennes en vigueur au moment de la livraison.

Le fournisseur est tenu de respecter la législation en vigueur notamment l'arrêté du 14 novembre 2000 étendant l'interdiction des farines animales pour l'alimentation de tous les animaux destinés à la consommation humaine et de suivre les spécifications techniques, incluant les recommandations du Groupe d'Etude des Marchés Restauration Collective et Nutrition (GEMRCN).

Le fournisseur s'engage à respecter les dispositions réglementaires en vigueur pendant l'exécution du marché relatif aux normes sanitaires des établissements d'abattage, exportation et entreposage.

Si les fiches techniques des produits ne sont pas facilement consultables sur Internet, elles doivent être jointes au dossier de candidature

Article 3 - Modalités de livraison:

a-Lieu de livraison :

Lycée des Métiers des Travaux Publics
Magasin Restauration
1409 rue d'Aire
62700 Bruay La Buisserie

b-Rythme des livraisons :

La marchandise devra être livrée au moins deux fois par semaine du lundi au vendredi aux heures d'ouverture du magasin cuisine afin d'y être correctement réceptionnée, à savoir : 6h30 – 11h (IMPERATIF).

Chaque candidat indiquera dans son offre les jours de livraison.

Paraphe candidat

Les commandes sont passées au fur et à mesure des besoins par le service Restauration. Le service Restauration définira pour chaque commande la nature et le calibre des produits recherchés par téléphone ou directement au commercial et la validera en cours de journée par l'envoi d'un fax.

Les livraisons sont effectuées en respect strict du bon de commande, tant en ce qui concerne les spécifications et les quantités, que les jours, heures et lieux de livraison.

c-Conditions de livraison :

En aucun cas, les denrées ne devront être déposées au-dehors du service, ni être déposées dans le service sans réception du représentant de la Cuisine. Un bon de livraison sera remis et vérifié avec les denrées livrées. Le bon de livraison donnera le nom du fournisseur, la date de livraison, la nature de la livraison, la qualité des produits, le poids brut et net livré (nombre de pièces éventuellement), les prix unitaires, d'une part hors TVA, d'autre part TVA incluse. Il s'engage à fournir les éventuels rectificatifs sans supplément de prix.

En cas d'infraction vis-à-vis de ces dispositions, il sera décidé, sans appel du titulaire, de l'acceptation ou du refus d'une partie ou de la totalité de la livraison. Dans ce cas, le soumissionnaire sera tenu de remplacer la marchandise refusée.

Les palettes devront être en matière plastique. Les produits doivent être livrés en cartons complets d'origine. La D.L.C. du produit doit être compatible à sa date de consommation (dans un délai des 2/3 de la DLC ou de 1 an minimum).

Le Lycée des Métiers des Travaux Publics « Jean Bertin » pourra s'approvisionner auprès d'un fournisseur de son choix du seul fait du défaut d'approvisionnement aux dates et heures fixées ou d'une livraison défectueuse (non respect des normes françaises et européennes en vigueur).

d-Frais de port et d'emballage

Livraison franco de port à domicile

e-Litiges :

En cas d'erreur de livraison, de livraison défectueuse ou effectuée à une mauvaise date, le choix entre l'encaissement d'un avoir et l'annulation de la facture reste du domaine de l'établissement. Inversement, si le motif de litige sur une facturation est dû au destinataire de la marchandise, le fournisseur se réserve le choix de la procédure de régularisation dans le respect des règles de la comptabilité publique.

En cas d'infraction vis-à-vis de ces dispositions ou de contestation sur la qualité de la fourniture ou leur non-conformité sur les normes d'emballage ou d'étiquetage, il pourra être fait appel à la compétence d'un Inspecteur de la D.D.C.C.R.F. et à celle d'un Inspecteur des Services Vétérinaires de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

En cas d'avis défavorable, il sera décidé, sans appel du titulaire, de l'acceptation ou du refus d'une partie ou de la totalité de la livraison. Dans ce cas, le soumissionnaire sera tenu de remplacer les denrées refusées.

Article 4 - Modalité de transport, conditionnement, étiquetage :

Le fournisseur délivrera une attestation précisant qu'il s'engage à effectuer un transport de qualité en respectant les règles de salubrité, de propreté et de température en vigueur.

Le numéro de lot, le poids ou la quantité, la date limite de consommation ou la date limite d'utilisation optimale seront clairement indiqués.

Les conditions d'étiquetage et d'emballage devront être conformes aux normes en vigueur.

Article 5 - Procédure de consultation:

Marché selon procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Paraphe candidat

Ur

Article 6 - Pièces constitutives du marché:

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- Attestation sur l'honneur, ci-jointe, à compléter
- le présent cahier des clauses particulières
- l'annexe technique
- pour les autres achats éventuels non compris dans le bordereau, remise effectuée sur les tarifs en vigueur

Article 7 - Conditions d'exécution et de livraison:

Les denrées seront livrées à l'adresse suivante :

Lycée des Métiers des Travaux Publics « Jean Bertin »
Magasin du Restaurant scolaire
149 rue d'Aire
62700 BRUAY LA BUISSIÈRE

Article 8 - Avance forfaitaire, acompte :

Il n'est pas accordé d'avance forfaitaire ni d'acompte au titulaire du marché.

Article 9 - Modalités de règlement :

Les paiements seront effectués en un seul versement, après service fait, dans les 30 jours de la réception de la facture selon les règles de la comptabilité publique.

Sur ce montant, il sera prélevé éventuellement un escompte pour paiement comptant sous 10 à 30 jours dont le pourcentage et les conditions seront également définis dans l'offre du candidat.

Toutes les factures seront établies en un original et deux copies.

Les paiements seront effectués sur le compte du titulaire du marché ; les coordonnées bancaires de ce dernier figureront sur ses factures.

Article 10 - Résiliation :

Le marché peut être résilié dans les conditions des articles 24 à 32 du CCAG.

Article 11 - Cautionnement :

Le Titulaire est dispensé de cautionnement.

Article 12 - Sous-traitance :

Les prestations, objet du marché, ne pourront faire l'objet de sous-traitance.

Paraphe candidat

Article 13 - Règlement des litiges:

Tout contentieux juridictionnel survenant au cours de l'exécution du présent marché sera du ressort du Tribunal Administratif compétent.

Article 14 - Acte d'engagement:

Le simple dépôt d'une offre vaut acceptation de l'ensemble des dispositions relatives à la présente consultation. Les candidats ne sont donc pas autorisés à modifier les règles énoncées par le Cahier de consultation.

En signant l'acte d'engagement le titulaire s'engage à respecter l'intégralité des clauses et conditions fixées dans le dossier de consultation (règlement de la consultation et cahier des clauses particulières).

Article 15 - Unité monétaire choisie:

L'offre sera rédigée en langue française et en EUROS.

Le Proviseur



Olivier THIRIET

Paraphe candidat

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (NOM, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de : *(intitulé complet et forme juridique de la société)*

.....

.....

domicilié :

n° de téléphone :

E-mail :

ayant son siège social à :

(adresse complète et n° de téléphone) :

.....

.....

.....

immatriculation à l'INSEE :

n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :

code d'activité économique principale (APE) :

numéro d'inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves**, je :

1°) m'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix : voir annexes

Voir annexe financière

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 30 jours.

2°) affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes

Paraphe candidat

torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :
Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :
Code établissement :
Code guichet
Numéro du compte :
Clé R.I.B. :

JOINDRE UN RIB

A , le

Le candidat, NOM :

Signature

(précédée de la mention " Lu et approuvé ")

et cachet de la société

Paraphe candidat

Un

**est acceptée la présente offre pour valoir
acte d'engagement sur l'année 2020**

- Lot n° 1 : Fruits et Légumes surgelés
- Lot n° 2 : Desserts surgelés
- Lot n° 3 : Viandes surgelées
- Lot n° 4 : Poissons surgelés

à :

le :

*le Pouvoir Adjudicateur,
Le Proviseur*

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.
Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.
Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal.
En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

REÇU A TITRE DE NOTIFICATION,
UNE COPIE CERTIFIÉE CONFORME DU PRÉSENT MARCHÉ.

A, le

Le Titulaire

Avertissement :

Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I.

Il contient à la fois :

- *les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre II)*
- *le Cahier des Clauses Particulières (Chapitre IIX)*
- *les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitres IV et V)*

Paraphe candidat

Um

CERTIFICAT DE RÉPONSE MARCHÉ PUBLIC PAR INTERNET

- Identification de l'acheteur :

LYCEE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS "JEAN BERTIN"
1409 rue d'Aire – BP 62
62702 BRUAY LA BUISSIÈRE

- **Objet du marché :** Appel d'offres **2020/R03-BF11** pour la fourniture de denrées alimentaires surgelées.

- Identification du candidat

Société / Adresse :

Représenté par :

SIREN :

APE :

TVA intracommunautaire :

Téléphone bureau :

Téléphone portable :

Site WEB :

Adresse électronique :

- Déclarations / Attestations sur l'honneur

Je déclare sur l'honneur, en application des articles 43, 44, 44-1 et 46 du CMP :

- avoir satisfait à l'ensemble de mes obligations fiscales et sociales telles qu'elle résulte du code des marchés publics ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics, ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- n'avoir pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

Fait à le

Paraphe candidat

Un